



Syndicat National de l'Enseignement Chrétien

Snec-CFTC

128 avenue Jean Jaurès

93697 PANTIN Cedex

Tél. : 01 73 30 42 42

presidence@snec-cftc.fr

secretariat.general@snec-cftc.fr

M. le Ministre de l'Education nationale

110 rue de Grenelle

75007 PARIS

L.R.A.R.

Pantin, le 11 janvier 2019

Monsieur le Ministre,

Vous avez décidé de supprimer un nombre important de postes à la rentrée 2019 pour dégager un volant conséquent d'HSA. De ce fait des collègues se trouveront sans poste à la rentrée 2019. En effet, le statut des maîtres contractuels de l'enseignement privé sous contrat ne leur confère pas la garantie de l'emploi mais une simple priorité en matière de réemploi.

Depuis plusieurs mois les médias relaient votre volonté de pouvoir imposer une seconde HSA aux maîtres du 2nd degré ce qui amène à considérer que des collègues seront dans l'obligation de pallier des suppressions d'emploi qui ne se justifient pas.

De source syndicale de l'enseignement public, l'ordre du jour du CTMEN du 30 janvier comporte un point « modification des obligations statutaires de service ». La seconde HSA obligatoire est donc un sujet d'actualité.

Par ailleurs, les enquêtes de l'INSEE montrent que le temps de travail des maîtres dépasse largement 40 heures par semaine pour un horaire théorique de 39 heures. La multiplication des missions et des procédures administratives a contribué à faire augmenter significativement le temps de travail cependant que la rémunération horaire stagne et que le pouvoir d'achat s'effondre.

Les enseignants sont en profond désarroi et certains en grande souffrance.

Le Snec-CFTC ne peut en aucun cas soutenir une politique qui vise à imposer à certains maîtres d'effectuer les heures retirées à d'autres.

Il réitère son refus de la politique du *travailler plus pour gagner plus* à plus forte raison quand cette politique consiste en réalité à compenser la diminution de leur rémunération horaire.

Le Snec-CFTC demande une politique éducative qualitative qui ne repose ni sur une hausse des effectifs par classe ni sur l'intensification du travail des enseignants ni sur la hausse de leur temps de travail.

Le Snec-CFTC, interlocuteur légitime du ministère, demande à être associé aux négociations relatives à la rémunération, aux conditions de travail, au déroulement de carrière des plus de 140 000 maîtres de l'enseignement privé sous contrat dont il est représentatif. Cela peut passer par la modification

réglementaire de l'objet du CCMMEP ou par la création d'une instance de négociation avec les organisations représentatives, qu'elle soit formelle ou informelle.

Nous restons disponibles pour échanger avec vous sur ce sujet prioritaire pour nous.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations,

Annie TOUDIC, Présidente nationale

Emmanuel ILTIS, Secrétaire général, élu au CCMMEP